

Retraite : pourquoi travailler un ou deux ans de plus est très avantageux en termes de surcote



Retraite (Illustration) Hans Lucas via AFP / © Romain Doucelin / HANS LUCAS

À l'occasion d'un partenariat cette semaine avec le magazine "Capital", Europe 1 s'interroge sur les stratégies possibles pour préparer sa retraite. Dans l'émission "Europe 1 Bonjour", Valérie Baltigne, fondatrice et dirigeante de Sapiendo, évoque les avantages financiers de poursuivre son emploi un an ou deux ans de plus.

La réforme des retraites de 2023, qui prévoit un âge légal de départ à 64 ans, [devrait être suspendue](#) dans le cadre du vote sur le projet de loi du financement de la Sécurité sociale. Son destin pourrait être tranché lors de la prochaine élection présidentielle de 2027, comme le souhaite le Premier ministre Sébastien Lecornu. En attendant, les Français s'interrogent sur la meilleure façon de préparer ce départ de la vie active.

Dans ce cadre, Europe 1 noue un partenariat avec le magazine *Capital* cette semaine pour justement aider toutes celles et tous ceux à bien anticiper leur retraite. Invitée dans l'émission *Europe 1 Bonjour* lundi, Valérie Baltigne, fondatrice et dirigeante de Sapiendo et qui a participé au dossier spécial du magazine *Capital*, explique que pour les Français qui le peuvent et qui s'en sentent capables, il est très avantageux de poursuivre son activité un an ou deux ans de plus.

Des bonus au niveau de la retraite de base

"On peut continuer (à travailler) au-delà de son âge légal, et au-delà du nombre de trimestres validés pour avoir le taux plein. Si on continue au-delà, on a des petits bonus", note-t-elle au micro d'Alexandre Le Mer. "Ces bonus, c'est au niveau de la retraite de base : on a une surcote, c'est-à-dire qu'elle est majorée de 5% par an. Si on travaille deux ans de plus, on a 10% de plus sur sa retraite de base, ce n'est pas négligeable", concède Valérie Baltigne.

La suite après cette publicité

La suite après cette publicité

Le deuxième avantage de tirer un peu plus sur la corde concerne la retraite complémentaire, avec l'Agirrc-Arco ou d'autres régimes comme l'Ircantec. "On continue à travailler, donc on continue à percevoir une rémunération et des cotisations. On continue donc d'acquérir des points de retraite complémentaire", expose la fondatrice de Sapiendo.

"Si on travaille plus longtemps, on a plus que si on s'arrête dès qu'on peut, même avec tous ses trimestres", conclut-elle sur Europe 1.